



ADMINISTRATION COMMUNALE DE FRISANGE

**REGLEMENT TEMPORAIRE DE CIRCULATION
SUR LA "LÉTZEBUERGERSTROOSS" A FRISANGE**

**Pose d'un réseau MT (moyenne tension) pour
CREOS Luxembourg S.A.**

Séance du: 15 juin 2022

Del 22-046

Présents: M. Beissel R. / M. Raus C. / M. Mousel M.

Le Collège des bourgmestres et Echevins,

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement de circulation modifié du 14 octobre 2010

Considérant que le collège des bourgmestres et échevins décide à l'unanimité des voix de réglementer la circulation sur la "Lëtzebuengerstrooss" à Frisange, du parking jusqu'à la rue "Kinnekswee" pour la pose d'un réseau MT (moyenne tension) CREOS, du 22 août 2022 jusqu'à la fin des travaux (> 72 heures), comme suit:

"Lëtzebuengerstrooss" - travaux côtés maisons paires, du parking jusqu'à la rue "Um Hau" & traversée de route vers rue "Kinnekswee":

- pose réseau CREOS (MT) dans la chaussée
- une voie de circulation fermée à la circulation
- déviation trafic sur bande de stationnement en face (côté impair)
- à l'endroit des îlots: rétrécissement sur une voie de circulation et réglementation du trafic avec feux tricolores

1. le chantier est annoncé par:

- les panneaux "TRAVAUX", signal A, 15;
- les panneaux "SIGNALISATION LUMINEUSE", signal A, 16a;
- les panneaux "CHAUSSEE RETRECIE", signal A, 4b;

2. la circulation est réglée par des feux de signalisation du type "intelligent", entre 9h00 et 16h00, c.-à-d. en dehors des heures de pointes;
3. avant 9h00 du matin et après 16h00 de l'après-midi, la voirie étatique N3 est à maintenir à deux voies de circulation et les tranchées sont à couvrir moyennant des tôles encastrées dans la couche de roulement afin de garantir la sécurité et la fluidité du trafic;
4. interdiction de stationner du côté des maisons impaires, panneau "STATIONNEMENT INTERDIT", signal C, 18;
5. à l'endroit des îlots de verdure, la circulation est rétrécie sur une voie de circulation et le trafic est réglé par des feux tricolores;
6. le chantier est clôturé avec des panneaux et des rubans de balisage, ainsi qu'avec des barrières pourvues de lampes clignotantes;
7. les prescriptions réglementaires en matière de circulation habituellement en vigueur, sont temporairement mises hors application;



Numéro: 15

Date de vote au collège échevinal : 15/06/2022

Date de vote au conseil communal : 06/07/2022

Date d'approbation autorité supérieure :

Date début : 22/08/2022

Date fin : jusqu'à la fin des travaux

Art. 1er.

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

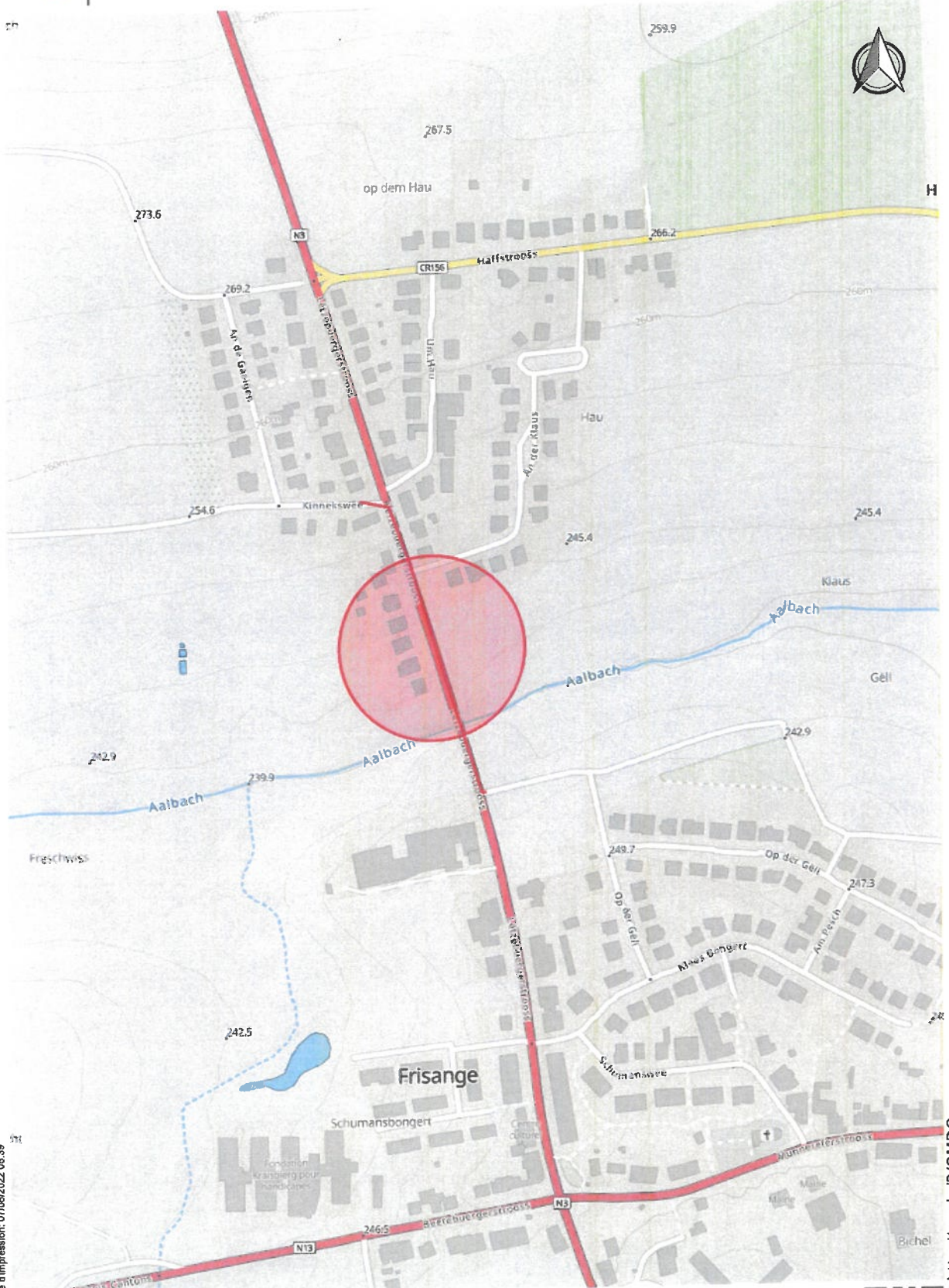
Signatures:


Le Bourgmestre




Le Secrétaire

gemeng 
fréiseng



Date d'impression: 07/05/2022 06:39

<http://g-o.lu/3/OMDQ>

www.geoportail.lu ist ein Portal zur Einsicht von geolokalisierten Informationen, Daten und Diensten, die von den öffentlichen luxemburgischen Behörden zur Verfügung gestellt werden. Haftung: Obwohl die Behörden mit aller Sorgfalt auf die Richtigkeit der veröffentlichten Informationen achten, kann hinsichtlich der inhaltlichen Richtigkeit, Genauigkeit, Aktualität, Zuverlässigkeit und Vollständigkeit dieser Informationen keine Gewährleistung übernommen werden. Informationen ohne rechtliche Garantie. Copyright: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://g-o.lu/copyright>

Ungefäher Maßstab 1: 5000
0 50 100 150m



Handwritten signature



Date d'impression: 19/04/2022 14:39

www.geoportail.lu ist ein Portal zur Einsicht von geolokalisierten Informationen, Daten und Diensten, die von den öffentlichen luxemburgischen Behörden zur Verfügung gestellt werden. Haftung: Obwohl die Behörden mit aller Sorgfalt auf die Richtigkeit der veröffentlichten Informationen achten, kann hinsichtlich der inhaltlichen Richtigkeit, Genauigkeit, Aktualität, Zuverlässigkeit und Vollständigkeit dieser Informationen keine Gewährleistung übernommen werden. Informationen ohne rechtliche Garantie. Copyright: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://g-o.lu/copyright>

Ungefäherer Maßstab 1: 1500

0 20 40 60m

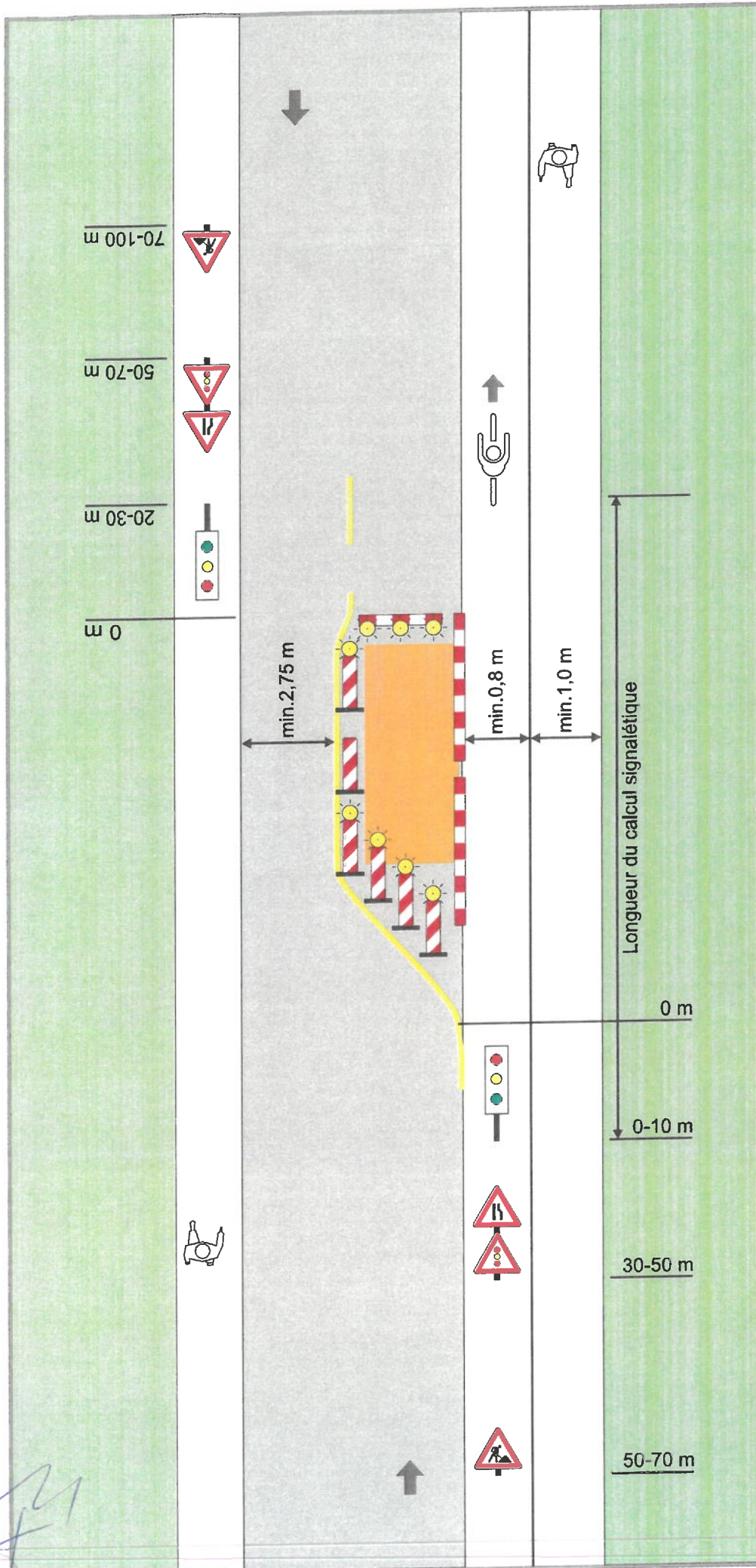
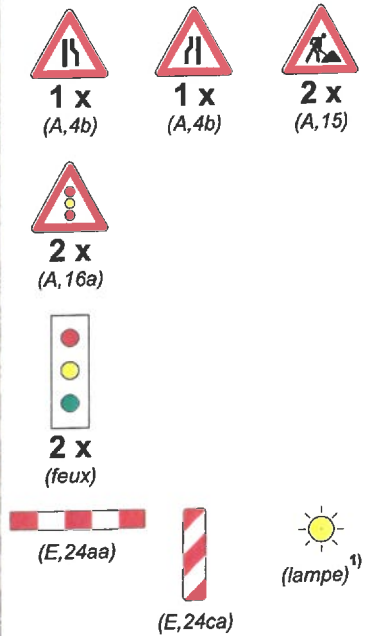


<http://g-o.lu/3/y6e7>

Voirie normale en agglomération

Chantier sur une chaussée à 2 voies
circulation réglée par feux tricolores

Signalisation



1) les balises et les barrières sont complétées par des lampes unidirectionnelles (délimitations frontales) et bidirectionnelles (délimitation latérale)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics
Commission de circulation de l'Etat

Projet de règlement de circulation communal

Procédure de l'accord préalable

(article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la
réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques)

Référence:	cce/rc/accopré/22/4328
Date:	14 juin 2022
Concerne:	demande d'accord préalable du 7 juin 2022
à l'attention de:	Commune de Frisange Jeff Flies (jeff.flies@frisange.lu)
de la part de:	Commission de circulation de l'Etat cce@tr.etat.lu / tél.: 247-84487 ou 247-84430 ou 247-84436
Observations:	Transmis aux autorités communales de Frisange avec l'information que Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics donne son accord préalable au projet de règlement de circulation sous rubrique, sous condition que la permission de voirie soit accordée.

Luxembourg, le 14 juin 2022
Pour la Commission de circulation de l'État

(s) Yanik Scolastici
Secrétaire